



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Dossier de candidature section sportive scolaire football

Nom :

Prénom :

**MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET AVANT LE
VENDREDI 15 AVRIL 2022**

Documents à Rendre pour l'inscription :

- Fiche de renseignement et inscription
- Renseignements Scolarité (copie des 2 derniers bulletins trimestriels)
- Pour les tests sportifs, certificat médical de non contre-indication (daté de moins de 3 mois) ou justificatif de licence fédéral
- Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur

Les élèves qui seront admis en section sportive pour la rentrée 2022, après décision du DASEN, devront fournir, avec leur dossier d'inscription, la fiche médicale jointe, ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme). L'examen complet est à réaliser auprès d'un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport.

Il est rappelé que la fréquentation d'une section sportive ou d'une option sportive se traduit par des entraînements qui s'ajoutent à l'horaire réglementaire des cours d'éducation physique et sportive ainsi qu'aux compétitions effectuées dans le cadre scolaire et fédéral.



OPTION SPORTIVE FOOTBALL

I- NIVEAU DES CANDIDATS

Le recrutement s'adresse aux jeunes en âge de rentrer au collège en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour l'année 2022-2023, les élèves ne pourront être que demi-pensionnaires ou externes.

II- VIE SCOLAIRE

Les familles faciliteront la tâche des services de l'intendance en réglant sans retard le montant de la demi-pension dès réception des bordereaux trimestriels qui leur seront adressés.

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement. Un comportement inadapté, de la violence verbale ou physique ou un manque de respect, sera sanctionné.

III- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

Les élèves adhérents à la section sportive scolaire football suivent la même scolarité que ceux non-inscrits. Par ailleurs, ils sont régis par les mêmes obligations scolaires.

IV- PRATIQUE SPORTIVE

Cinq heures sont consacrées chaque semaine à l'entraînement et aux connaissances du Football (échauffement, récupération, arbitrage, valeurs sportives...), en plus des heures d'éducation physique et sportives prévues. Ces savoirs- être et savoirs-faire sont dispensés par des éducateurs titulaires du BEF (Brevet d'Éducateur Fédéral) et du BMF (Brevet de Moniteur Fédéral) délivré par la Fédération Française de Football et de l'enseignant d'éducation physique et sportive coordinateur de la section. Les conseillers techniques départementaux (PPF et DAP) de Football pourront également intervenir sur l'encadrement de la section. Ces activités se déroulent au stade André Messy de Buxerolles :

mardi et jeudi de 15h50 à 18h

Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix mais cette affiliation fédérale est obligatoire. Aucun changement de club n'est possible au cours de l'année qui suit l'entrée en section sportive.



Il est demandé également aux élèves de section sportive d'adhérer à l'Association Sportive pour représenter leur activité à l'UNSS.

V- ORIENTATION APRÈS SECTION SPORTIVE AU COLLÈGE

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

Après la 3^{ème}, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent :

- Sections sportives football second cycle de toute la France (les Lycées, Marguerite De Valois à Angoulême et la Venise Verte à Niort pour l'Académie de Poitiers)
- Centres de formation des clubs professionnels (Niort, Châteauroux, Bordeaux, Nantes pour la région, etc.)
- Classe option « Football » du lycée Branly de Châtelleraut
- Centre de formation Régional pour les arbitres fédéraux au Lycée de La Venise Verte.
- Seconde GT ou professionnelle : poursuite classique de sa scolarité.
- A côté des perspectives en tant que joueur, l'élève est sensibilisé aux métiers du sport (professeur d'EPS, brevet d'état) et de l'encadrement (dirigeant, arbitre, éducateur, etc.).

VI- INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être retourné avant le Vendredi 15 avril 2022 délai de rigueur (joindre toutes les pièces demandées) à l'adresse suivante :

Collège JULES VERNE section sportive scolaire

2 Allée Eric Tabarly, 86180 Buxerolles

VII- CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Le concours de sélection comporte les épreuves suivantes :

- Tests Physiques : Test du Luc-Léger ou « navette » – Vitesse sur 10 mètres – Vitesse sur 30 mètres
- Tests Techniques : Jonglerie (3 x 50), Parcours technique
- Tests Tactiques : Jeu réduit, Jeu à 8, Jeu à 11



BARÈME APPLIQUE

Tests Physiques	Chacun sur 10 Points	Total	/30
Tests Techniques	Chacun sur 10 Points	Total	/20
Tests Tactiques	Jeu réduit sur 50 Points (sauf gardien de but)		
	Jeu à 8 et Jeu à 11 sur 50 Points	Total	/100
Soit pour l'ensemble		Total	/150

- Les gardiens de but auront en plus des tests spécifiques.

Les candidats se présenteront avec leur équipement comme il est stipulé sur le document d'organisation

VIII- ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves auront lieu le Mercredi 11 Mai 2022 selon le détail suivant :

Stade André Messy 36 voie romaine 86180 BUXEROLLES à 8h30

Se munir d'un équipement sportif complet. Les crampons moulés seront obligatoires sur le terrain synthétique.

Les candidats seront libérés à partir de 17h00

IX- ADMISSION DEFINITIVE

ORDRE DES CRITERES DE SELECTION

- 1^{er} : Autorisation Médicale (déterminant l'aptitude à suivre l'entraînement au sein d'une section sportive scolaire).
- 2^{ème} : La décision de la Commission d'admission, composée de M. LAHEUX, professeur d'EPS coordonnateur de la section sportive, d'un conseiller technique, de différents éducateurs et de M. Journault, Principal du collège Jules Verne.
- 3^{ème} : Les décisions du conseil de classe de l'établissement d'origine
- 4^{ème} : L'accord par le DASEN de la dérogation pour les enfants hors secteur scolaire



La décision de la commission de sélection est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée par la DSDEN 86. Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision courant du mois de juin.

(Aucun résultat ne sera donné par téléphone)

L'admission par concours est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'élève au collège. Un élève admis n'aura pas à repasser les tests les années suivantes sauf pour le passage en 4ème.

- Les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique en football
- **Être inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement.**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS

NOM : _____

Prénom : _____

Né le : _____ à _____

Catégories F.F.F. de la saison en cours : **U**

Numéro de Licence : _____

Taille : _____ (en cm) Poids : _____ (en Kg) Pointure : _____

Latéralité : Etes-vous Gaucher du pied

Droitier du pied

Positionnement par ordre préférentiel 1-2-3 :

Attaquant Milieu Défenseur Gardien

PRATIQUE SPORTIVE CLUB

NOM du Club fréquenté : _____

Votre poste préférentiel : _____

Adresse du Club : _____

Nom du président : _____

Nom de votre responsable technique : _____

Niveau de pratique : D3 D2 D1 Région

Références sportives : Sélection district F.F.F. Sélection Ligue F.F.F.





Cocher les cases qui vous correspondent

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

ELEVE

Je soussigné NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Désire me présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée en section sportive scolaire au collège Jules Verne à la rentrée 2022

A _____ le _____

Signature :

RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné, père, mère, tuteur légal _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mèl. : _____ @ _____

Déclare avoir été informé des conditions de fonctionnement de la section sportive scolaire et sollicite l'inscription de l'élève au collège de Jules Verne à la rentrée 2022. Je l'autorise en outre à participer aux épreuves de sélection.

A _____ le _____



Signature

SCOLARITE

Année en cours

Etablissement Fréquenté : _____

Classe : _____

LV1 (6^{ème}- 3^{ème}) _____ LV2 (4^{ème}-3^{ème}) : _____

Année prochaine

L'élève souhaite l'admission en classe de _____ en qualité de :

Externe

Demi-pensionnaire

Option envisagées (4^{ème}-3^{ème}) : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

Indiquez les raisons qui motivent votre candidature :

Signature de l'élève :

--	--

Avis du professeur principal ou professeur des écoles : Mme/M. _____ Signature :

--	--

Avis du professeur d'EPS ou du professeur des écoles : Mme /M . _____ Signature :

--	--

Avis du Chef d'établissement ou Directeur de l'école : Mme/M . _____ Signature :

--	--



● **Joindre impérativement les Photocopies des bulletins ou livret de notes de l'année en cours**



● **Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur**